

Envoyé en préfecture le 30/06/2025 Reçu en préfecture le 30/06/2025 Publié le ID : 083-218300317-20250627-D_2025_FIN_16-AR 	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/MA/EG/FIN 2025-16 Nomenclature 3.2.2
--	--

DECISION DU MAIRE

OBJET : cession à titre onéreux véhicule PIAGGIO immatriculé 61BHL83

LE MAIRE,

VU l'article L 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat;

VU la délibération n°2020/admg/23 du 23 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière « d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros » ;

CONSIDERANT l'offre de la Société SOLEIL VO, 324 ancienne route d'Italie 83340 Le Cannel des Maures, n°SIRET : 80465358200028, d'acquérir le véhicule Piaggio immatriculé 61BHL83, mis en circulation le 10/01/2007, pour la somme de 200 euros ;

DECIDE

DE VENDRE à la Société SOLEIL VO, 324 ancienne route d'Italie 83340 Le Cannel des Maures, n°SIRET : 80465358200028, le véhicule Piaggio immatriculé 61BHL83 pour la somme de 200 euros.

DE SORTIR le bien n°2007VHT0001 de l'inventaire de la commune (budget principal – 210) dont la valeur nette comptable est égale à 0 euros depuis le 31/12/2017.

Le Cannel des Maures, le 27 juin 2025

**Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR**

**Le Maire
Jean-Luc LONGOUR**



[Signature]